

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 juillet 2025 à 20h30

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

34. Convention de défense incendie :

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le [] a pour projet la construction d'une stabulation, deux silos, deux cellules pour aliments et une fosse à lisier. Cependant, ce projet ne peut être accepté faute de protection incendie. Afin d'obtenir l'autorisation de construire, le [] envisage de créer une « poche » d'eau.

Une réserve dans ce secteur permettrait de protéger à la fois l'exploitation agricole et l'ensemble du voisinage et des risques environnants.

De ce fait, la commune de Vire Normandie participerait à hauteur de 2 229.00 € HT € à l'installation de cette réserve incendie.

Une convention liant [] et la commune sera rédigée quant à la création et l'utilisation de ce point d'eau.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le projet du [] de création d'une réserve incendie,

Considérant le besoin de la commune déléguée de Truttemer le Grand pour renforcer sa défense incendie,

Considérant l'avis favorable du Conseil Consultatif de la commune déléguée de Truttemer le Grand du 27 septembre 2024,

Considérant l'avis favorable Bureau Municipal du 26 juin 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver la démarche et de charger Monsieur le Maire délégué de Truttemer le Grand de gérer ces travaux et de procéder à la signature de ladite convention,
- De valider la prise en charge financière des travaux à hauteur de 2 229.00 € HT par la commune de Vire Normandie,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Délibération n°2025/07/07/34 du 7 juillet 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET

 ✓ Certified by 

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
 Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/34 du 7 juillet 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 0

Le 7 Juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} juillet 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie		☒		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20250718_34 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025

Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/34 du 7 juillet 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann		☒		Cindy COIGNARD
LEFOUR Tony		☒		Sabrina LABROUSSE
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine		☒		Pierre Henri GALLIER
MADELAINE Catherine	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Philippe MALLÉON
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri		☒		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud		☒		Michel LELARGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/34 du 7 juillet 2025 à 20h30